



Santé & Sécurité  
au Travail

**Centre National France SST**  
ANTARES Bureaux – Téléport 4  
2 Avenue René MONORY  
86360 Chasseneuil-du-Poitou

[info@FranceSST.com](mailto:info@FranceSST.com)



### Prérequis

Avoir validé l'autoformation en ligne gratuite « Bases en prévention des risques professionnels ».

### Public cible

Personnels d'établissements publics et privés, ou intervenants extérieurs souhaitant animer des actions de formation RS&ST ou occuper des fonctions d'Auditeur / Rédacteur DUER.

### Nombre de participants

12 personnes conseillé.

### Durée

5 jours consécutifs (35 heures)

### Références réglementaires

Art. L4644-1 du Code du Travail ;  
Art. L4121-1 à 3 du Code du Travail ;  
Circulaire du 9 novembre 2012 ;  
Directive EU du 12 juin 1989.

## Programme de formation

### Devenir Formateur de Référents Santé & Sécurité au Travail et Auditeur / Rédacteur de DUER

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place, organiser et animer des actions de formation de Référents Santé & Sécurité au Travail dans leurs activités de protection et de prévention des risques professionnels.

#### OBJECTIFS :

- Être capable de concevoir et d'animer des formations de Référents S&ST afin qu'ils soient capables d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans la mise en œuvre des règles de Santé & Sécurité au Travail ;
- Être capable de mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels avec un document unique (DUER/PAPRiPACT) conforme à la réglementation en vigueur.

#### CONTENUS INDICATIFS :

- La réglementation de la Formation Professionnelle Continue / DREETS ;
- Connaître les règles et obligations de la Santé & Sécurité au Travail ;
- La réglementation du Référent S&ST (Circulaires DGT) ;
- Les 11 missions du Référent S&ST ;
- Andragogie à cerveau total et formation d'adultes (Pédagogie Active, Ancrage mémoriel...) ;
- Le DGI, le devoir d'alerte et le droit de retrait ;
- Les formations obligatoires liées à la Santé & Sécurité au Travail ;
- Les services de prévention et de santé au travail (SPST) ;
- L'accueil du nouvel embauché et son tutorat ;
- La démarche EvRP et le DUER/PAPRiPACT (Étapes, réalisation et mise à jour) ;
- L'analyse des AT (Méthode de l'ADC) ;
- Les grilles d'indicateurs S&ST ;
- Les facteurs de pénibilités (CPP) ;
- Les plans de prévention de coactivité.

#### MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Etude de cas pratiques.

#### ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à un « Espace Formateurs » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation ;
- Chaque apprenant recevra en début de formation son classeur du « Formateur » avec la documentation en format papier.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation ;
- Évaluations certificatives avec mise en situation pédagogique.

#### MOYENS D'ENCADREMENT :

- Un Avocat spécialisé ;
- Un Docteur es Sciences ;
- Un Expert du Risque Bruit ;
- Un formateur de formateurs de Référents S&ST.

#### DURÉE DE VALIDITÉ :

- Le diplôme de « Formateur de Référents S&ST » doit être renouvelé tous les 4 ans par le biais d'un MAC.

#### OBTENTION FINALE :

- **Attestation de fin de formation** avec compétences acquises ;
- **Diplôme de Formateur de Référent S&ST** (Conforme au Décret du 30 juin 2015) ;
- **Diplôme d'Auditeur / Rédacteur DUER.**